COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019

A2A Ingénierie

THE GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Nanterre, le 26 mars 2019

Renouvellement de l'engagement d'A2A Ingénierie au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire Général,

Nous sommes heureux de vous confirmer qu'A2A Ingénierie continue à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Vous trouverez dans le rapport qui suit le bilan de nos actions en cours, de même que les nouvelles initiatives que nous avons prises cette année.

Nous vous confirmons notre forte volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence, en nous engageant à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également par la présente à faire une nouvelle déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial, cette année comme les précédentes. Nous mesurons pleinement le chemin qu'il reste à parcourir à la vue de l'actualité mondiale en 2019. C'est donc avec conviction que nous nous inscrivons chaque jour dans une démarche d'amélioration.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Dominique Mercier
Gérant de la société A2A Ingénierie

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019

Entreprise adhérente depuis octobre 2010, A2A Ingénierie confirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'initiative des Nations Unies correspond pleinement à la culture d'entreprise d'A2A Ingénierie et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa nouvelle communication sur le Progrès, A2A Ingénierie présente les actions réalisées au cours de l'année 2018.

Principes illustrés

Droits de l'homme

- Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Droit du travail

- Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; et
- Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

1 Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

2 Principe n°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Droits de l'homme

Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

A2A Ingénierie est fière de communiquer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site Internet et ses différents médias sociaux :

- site Internet d'A2A Ingénierie :
http://www.a2a-ingenierie.com/pacte-mondial-onu.htm
- compte facebook de Bio Security Service :
https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=697157673635631&id=320835251267877
- compte twitter de Bio Security Service :
https://twitter.com/biosecservgrp

Instauré depuis 2011, le Comité d'éthique d'A2A Ingénierie poursuit ses travaux pour la huitième année :

- pour s'assurer que l'activité de l'entreprise puisse, sans compromis, se dérouler dans un environnement sain et respectueux de chaque individu dans toute sa diversité ;
- de même, et dans une démarche continue d'appui et de prolongement des dix principes du Pacte Mondial, l'entreprise continue à s'appuyer sur la charte d'éthique, dénommée BIO SECURITY SERVICE GROUP™. Celle-ci soutient les principes du Pacte Mondial et permet également à A2A Ingénierie d'affirmer ses valeurs intrinsèques liées à ses domaines d'activité, valeurs rappelées dans le détail au cours de ce document.
- Les filiales dans lesquelles A2A Ingénierie a pris une participation, sont sensibilisées à nos valeurs et ont signé la charte BIO SECURITY SERVICE GROUP™ ; cette sensibilisation à la charte est une condition préalable à toute prise de participation de BIO SECURITY SERVICE GROUP™.

Par ailleurs et dans les faits en 2018 :

- A2A Ingénierie a continué à s'impliquer au sein d'associations caritatives et sportives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise reste soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Ainsi,

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

- nous soutenons toujours l'association **EMI - Enfants Malades d'Israël** pour laquelle nous apportons une aide financière pour l'achat d'équipements d'intervention médicale auprès de nourrissons et de jeunes enfants, juifs comme arabes.
- nous soutenons l'association sportive **les 7du10** en tant que sponsor depuis sa création en 2001. Nous avons en effet la conviction que les valeurs véhiculées par le sport contribuent au développement d'une société équilibrée au sein de laquelle chacun peut trouver sa place en tant que citoyen.
- nous soutenons **les bambins du RPI**, l'association d'une école ayant pour but de proposer à des enfants défavorisés de découvrir le monde via des activités extra-scolaires.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Droit du travail

Principe n°3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe n°6 : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

A2A ingénierie respecte la liberté d'association et reconnaît la liberté de négociation collective.

- La direction d'A2A Ingénierie se tient régulièrement à l'écoute de ses collaborateurs en veillant à ce que ces derniers bénéficient continuellement des meilleures conditions, pour s'épanouir aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur vie personnelle. La société se donne ainsi pour principe de communiquer régulièrement auprès de ses collaborateurs sur ses grandes orientations, et se tient à la disposition de chacun, pour les recevoir individuellement à leur demande.

Egalement, et conformément aux lois en vigueur, A2A Ingénierie applique le principe de non-discrimination en matière d'emploi et de profession. Toute considération portant sur le sexe, l'âge, la religion, la race, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou encore les convictions politiques ne saurait être tolérée par l'entreprise.

Dans les faits en 2018, A2A Ingénierie :

- a continué à veiller à une représentation significative des femmes au sein de sa structure, y compris dans les postes de plus haut niveau. Un poste de dirigeant a ainsi été créé spécifiquement pour une femme. Les femmes représentent plus du tiers de notre effectif et nous souhaitons arriver à terme à la parité. Il en est de même concernant la rémunération des collaborateurs.
- a embauché deux nouveaux jeunes collaborateurs récemment diplômés en qui l'entreprise place toute sa confiance.
- a formé ses salariés aux bonnes pratiques en termes de prélèvement par protec (risques liés à la légionnelle). D'autres, lorsque cela s'avère nécessaire, passent un certificat d'habilité électrique.
- a strictement respecté la loi sur le droit à la déconnexion.
- accorde chaque année à ses collaborateurs des chèques cadeaux pour les fêtes et des chèques vacances pour leurs congés d'été.
- a procédé à un déménagement de ses équipes situées dans les Hauts-de-Seine, de Nanterre à La Garenne Colombes, dans des locaux totalement rénovés et plus confortables.
- a offert à l'ensemble des collaborateurs un abonnement dans un club de fitness.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

- a décidé de verser sa taxe d'apprentissage à un lycée agricole en raison de l'attachement de ses collaborateurs au terroir français ainsi qu'à l'avenir de ses jeunes agriculteurs.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Environnement

Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement et,

Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

A2A Ingénierie intensifie encore sa démarche de développement durable et y sensibilise sans cesse ses salariés, clients et partenaires.

Adhérente de la charte d'éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™, l'entreprise s'est notamment engagée à :

- Exercer et développer ses activités de façon à satisfaire les besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures.
- Agir dans le respect d'une politique environnementale responsable en utilisant les produits et les technologies les plus respectueux de la santé humaine et ce, pour une meilleure qualité de vie dans les bâtiments.

Dans les faits en 2018 :

- **lutte contre la déforestation**
  - 95 % de notre communication s'effectue au travers de technologies de partage des connaissances en ligne qui nous permettent de limiter significativement l'impression sur papier (serveur de messagerie, partage de fichiers sur bases de données, etc.). En 2018, nous avons supprimé les fax.
  - Nous poursuivons le contrôle rigoureux de l'usage des photocopies et impressions. En ce sens, et pour une meilleure sensibilisation de nos collaborateurs, des compteurs numériques par salarié ont été mis en place sur nos équipements (la consommation de papier a diminué de 80 % depuis sept ans). Par ailleurs, nos photocopieuses proposent trois sortes d'impression : noir et blanc, couleurs et couleurs atténuées. Cette troisième option permet d'imprimer en couleurs tout en limitant la consommation de cartouches.
  - En 2018, à l'occasion du déménagement de nos locaux, nous avons remplacé nos imprimantes par des modèles moins gourmands en consommables.
  - l'achat de papier recyclé est toujours systématiquement priorisé.
  - Pour des impressions en nombre, nous continuons à travailler avec des imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert. Ces imprimeurs utilisent exclusivement du papier FFC et PEFC, deux labels pour la gestion durable des forêts.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

- Nous n'achetons plus de gobelets en plastique. Ceux-ci ont été remplacés par des tasses et verres individuels.
- Notre laboratoire utilise exclusivement des bidons recyclés pour les prélèvements.

- **émission des gaz à effet de serre**
  - Notre filiale, Fortin Diagnostic, effectue des diagnostics énergétiques. Chaque rapport émis par la société comporte des préconisations pour limiter l'émission de gaz à effet de serre (40% des émissions proviennent des bâtiments à usage privé) pour diminuer la consommation d'énergie.

- **émission de CO^2**
  - Lors du renouvellement de nos véhicules, nous privilégions toujours l'achat de modèles de type « hybride », moins consommateurs et plus respectueux de l'environnement afin de limiter notre empreinte carbone. Quand cela est possible, nous remplaçons les voitures par des véhicules deux roues pour limiter notre consommation et désengorger le trafic. Une réflexion est actuellement menée pour l'achat de voitures électriques. Enfin, les déplacements en transports en commun sont systématiquement priorisés pour la Province.
  - Notre base de données API nous permet de dématérialiser les échanges avec nos clients : devis, contrats, informations, factures et courriers divers sont ainsi envoyés par courrier électronique. Nous avons également adopté la signature électronique.
  - A2A Ingénierie prévoit à court terme de centraliser l'ensemble de ses activités à Coulommiers afin de limiter les déplacements entre deux sites.

- **consommation d'eau**
  - En tant que bureau d'études, A2A Ingénierie a conclu un partenariat et créé le label ECOFROG avec des fournisseurs et des installateurs. Celui-ci vise à limiter la consommation d'eau et le rejet de produits biocides nocifs pour l'environnement lors de tout renouvellement ou remplacement de matériel.

Par ailleurs, A2A Ingénierie a continué d'assumer sa responsabilité civile et environnementale en mettant ses compétences humaines et technologiques au service de la Cité.

Dans les faits en 2018 :

- A2A Ingénierie incite toujours ses collaborateurs à se déplacer en transports en commun chaque fois que cela s'avère possible. Les collaborateurs qui viennent à leur travail par ce moyen sont remboursés à 100% de leur pass navigo.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

- A2A sensibilise ses salariés à la consommation électrique. Des instructions leur ont été données pour que l'ensemble des appareils électriques soient éteints chaque nuit, à l'exception des serveurs informatiques. Aucun ordinateur et aucune autre machine ne demeure ainsi en position de veille.

- l'entreprise continue à s'appuyer sur le savoir-faire de son équipe d'ingénieurs « cadre de vie » et de médecins pour améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs. La dernière étude a visé à s'assurer de la bonne qualité de l'air intérieur dans nos locaux, ainsi que son renouvellement continu.

Objectif : par ces initiatives, A2A Ingénierie souhaite montrer l'exemple de ce qui peut être fait en interne avant de le proposer à ses clients et partenaires.

- A2A Ingénierie a été l'un des principaux initiateurs de la base de données TOTEM http://www.totem-nrbce.com/. (Techniques Opérationnelles, Traitement en Environnements Menaçants, NRBC-E et Résilience). L'objectif de ce projet communautaire regroupant Sécurité Civile, médecins, Police et Gendarmerie, est de mutualiser, partager et diffuser leurs savoirs en vue d'être prêts à gérer toutes formes de nouvelles menaces.

Objectif : Le projet TOTEM s'est accéléré en 2014, il s'inscrit résolument dans la démarche citoyenne poursuivie par A2A Ingénierie.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Lutte contre la corruption

Principe n°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Toute entreprise doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Convaincue qu'il peut exister un environnement commercial équitable, l'entreprise s'inscrit sans équivoque dans une démarche de lutte contre la corruption.

Ainsi, en tant qu'entreprise signataire de la charte éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™ depuis 2012, A2A Ingénierie continue à afficher sa volonté de promouvoir les principes suivants :

- œuvrer pour le développement d'une éthique de bonnes pratiques dans la gestion des affaires et ce, sans compromis possible sur leur intégrité.
- respecter vis-à-vis de ses concurrents un comportement excluant tout dénigrement, toute fausse information, toute action déloyale.
- privilégier les fournisseurs en mesure d'apporter les garanties nécessaires démontrant leur propre respect en matière d'éthique et de conduite des affaires.

A ce jour, A2A Ingénierie n'a fait l'objet d'aucune plainte sur ce sujet et veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Dans les faits :

- Le Comité d'éthique d'A2A ne travaille qu'avec des fournisseurs en accord avec l'application des principes de la Charte Bio Security Services Group. Ces fournisseurs sont sélectionnés sur des critères de respect du droit, de transparence économique et d'éthique.
- Une politique de transparence est appliquée à l'ensemble des relevés et analyses effectués dans le cadre des missions d'A2A. Les rapports sont signés par deux de nos collaborateurs au minimum, ainsi qu'une troisième personne lorsque ces résultats proviennent d'un laboratoire extérieur.
- Dans le cadre de ses missions de conseil et de maîtrise d'œuvre, A2A Ingénierie s'interdit de proposer les entreprises qui effectuent les travaux. Ces dernières sont choisies par le client en fonction des critères de sélection qui lui sont propres.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Depuis 2016 :

- Le lancement de notre base de données API nous permet de communiquer en temps réel en interne et avec l'ensemble de nos clients. Ces derniers peuvent consulter nos interventions, les analyses effectuées et l'avancée de leurs dossiers. L'ensemble de ces informations totalement instantanées et transparentes leur permet de contrôler et planifier leur budget.

Depuis 2018 :

- La sécurité de la base de données API a été renforcée. Ses fonctionnalités ont aussi évolué. Les résultats des analyses peuvent être entrés instantanément et partagés en temps réel.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France